

Classes de SEGPA et CAP en EREA-LEA :

LES ENSEIGNEMENTS GENERAUX ET PROFESSIONNELS ADAPTES

SEGPA ou Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté en EREA – LEA , Lycée d'Enseignement Adapté

Le public concerné accueilli en classes de SEGPA

Les **SEGPA** (sections d'enseignement général et professionnel adapté) accueillent des élèves de collège âgés d'au moins 12 ans. Elles offrent une prise en charge globale **adaptée** de la 6^{ème} à la 3^{ème} à des élèves présentant des difficultés **graves et durables sur le plan scolaire**. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies **dans le socle commun et attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux**. **Ils n'ont pu tirer bénéfice de l'allongement des cycles et ne pourraient tirer suffisamment profit** des actions de prévention, d'aide et de soutien (PPRE,...) mises en place au collège.

En revanche, les SEGPA n'ont pas vocation à accueillir au seul titre :

- des élèves ayant des troubles du comportement ;
- des élèves ayant des difficultés liées à la compréhension de la langue française ;
- des élèves pouvant tirer profit d'une mise à niveau grâce aux différents dispositifs d'aide et de soutien existant au collège général.

La procédure d'orientation pour une entrée en classes de SEGPA

Le **directeur d'école coordonne la constitution du dossier dès la fin du CM1**. Il assure la liaison avec les parents, veille à la réalisation de l'examen psychologique, assure la saisine de la CDOEASD, instruit le dossier et le transmet via l'IEN qui donne son avis. **La CDOEASD (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré)**, présidée par l'Inspecteur d'académie, examine les dossiers des élèves sur proposition de l'établissement scolaire. Les élèves sont admis en SEGPA sur décision de l'Inspecteur d'académie, directeur de services départementaux de l'Education Nationale (IA-DSDEN), après **accord des parents et avis de la cette commission départementale**.

Les objectifs pédagogiques en classes de SEGPA

- Les élèves auxquels est proposée une orientation en SEGPA ont connu une scolarité perturbée. Une des missions essentielles des enseignants est de :
 - s'attacher à développer **une pédagogie de la réussite** fondée sur **une connaissance précise des lacunes et des potentialités de chacun ;**
 - s'attacher à développer avec les élèves **des relations de confiance** afin qu'ils puissent **retrouver une image positive d'eux-mêmes et la plus grande autonomie** possible pour accomplir dans les meilleurs conditions **leur parcours de formation ;**
 - construire avec le jeune et sa famille un **Projet Individuel de Formation** viable.
 - faire acquérir aux collégiens de SEGPA **les savoirs et compétences** nécessaires pour accéder à une formation qualifiante et diplômante de niveau V (**CAP**) ;
 - préparer les élèves, durant le cycle d'orientation (3^{ème}) à l'obtention du **Certificat de Formation Générale** (CFG).

L'organisation pédagogique en classes de SEGPA

- Les collégiens de SEGPA suivent **un parcours de formation individualisé** basé sur **des enseignements généraux, technologiques et professionnels** qui s'inscrivent dans les finalités d'ensemble du collège et **qui prennent appui sur les programmes du collège**.
- Comme tous les collégiens, les élèves de SEGPA font l'objet d'évaluations continues visant à contrôler **l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences**.
- Ils participent **comme tous les autres collégiens**, avec leurs droits et aussi leurs devoirs, à la vie de l'établissement et à toutes les activités communes du collège.

* **La SEGPA est organisée en divisions** encadrées par des instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés (titulaires d'un CAPA-SH option F) et des professeurs de lycée professionnel (en 4^{ème} et 3^{ème}).

* Afin que les élèves puissent bénéficier de tous les enseignements prévus (grille horaire). **L'intervention de professeurs de collège** est préconisée principalement en EPS, langue vivante, physique, chimie, technologie et arts.

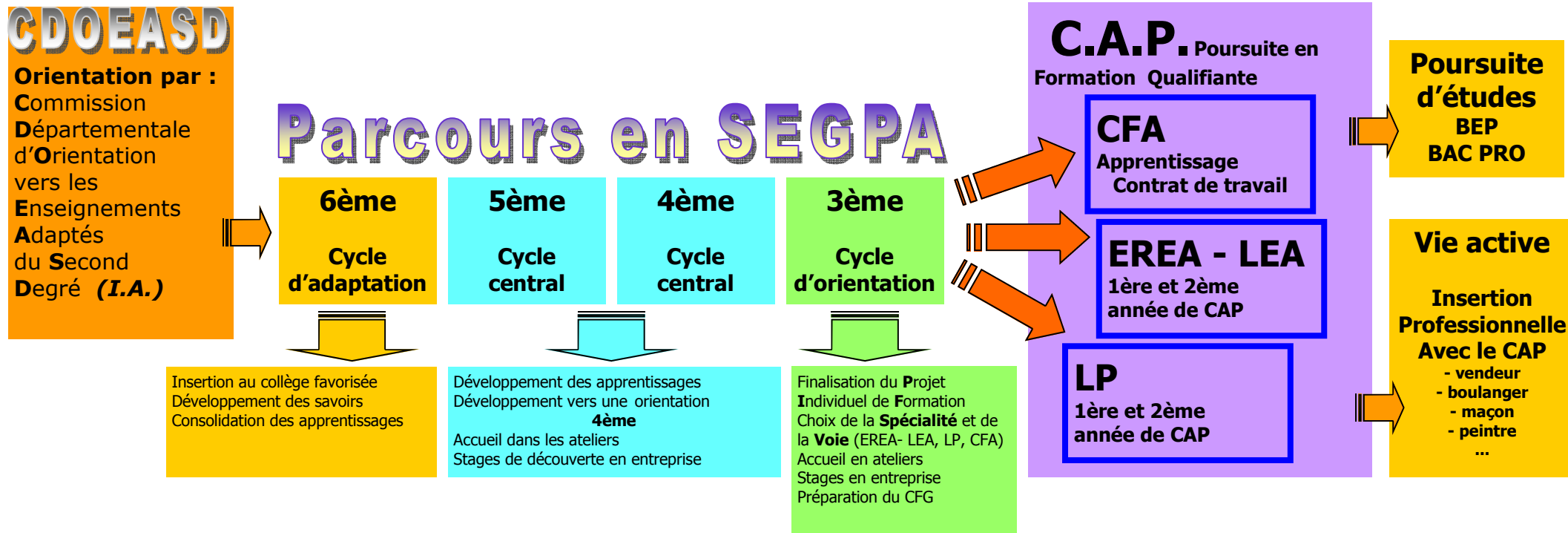
Le Directeur de l'EREA de Verny, Chef d'établissement et responsable pédagogique, coordonne les actions de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il est le garant de la réalisation des projets individuels et de la communication des bilans annuels aux parents.

Le nombre d'élèves **par division** ne devrait pas excéder **16**, par voie de conséquence, **les groupes accueillis en ateliers dès la classe de 4^{ème} ne devrait pas dépasser 8**.

La progression individualisée des élèves s'inscrit dans le cadre **des trois cycles du collège** (voir tableau du parcours de formation du collégien de SEGPA ci-après) :

DISCIPLINES / Classes SEGPA	6ème	5ème	4ème	3ème
Français	4h30	4	5	4h30
Histoire – Géographie - éducation civique	3	3	3	2
Langue vivante étrangère	4	3	3	3
Mathématiques	4	3h30	3h30	3
Sciences	1h30	3	3	2
Arts	2	2	2	2
Education physique et sportive	4	3	3	2
Technologie - Formation Professionnelle	1h30	1h30	6	12
Vie sociale et professionnelle				1
Modules d'aides spécifiques	2	2		
horaire par classe	26h30	25h	28h30	31h30

3 CYCLES du collège en classes de SEGPA



1. Le cycle d'adaptation : classe de 6^{ème} S.E.G.P.A. a pour objectifs de permettre à l'élève

- de réussir son insertion au collège ;
- de s'approprier ou de se réapproprier des savoirs en redynamisant les apprentissages.

2. Le cycle central : classes de 5^{ème} et de 4^{ème} S.E.G.P.A. a pour objectifs

- de fortifier et développer les apprentissages généraux et technologiques et d'inscrire progressivement les élèves dans la perspective d'une formation qualifiante.
- En classe de 4^{ème} S.E.G.P.A. , l'accueil dans les ateliers de la S.E.G.P.A. ainsi que les stages de découverte d'entreprises offrent la possibilité d'expérimenter des démarches et de développer des compétences auxquelles la formation professionnelle fait appel.

3. Le cycle d'orientation : classe de 3^{ème} S.E.G.P.A. a pour objectifs de permettre à l'élève

- de finaliser la construction de son **Projet Individuel de Formation** et d'Orientation c'est-à-dire de **préciser son orientation en faisant le choix d'un dispositif de formation** (Lycée professionnel ou apprentissage dans le cadre d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)) **et d'une spécialité professionnelle.**
- d'acquérir, dans les domaines généraux et professionnels (à l'aide des ateliers de S.E.G.P.A. et de stages d'application en entreprise), des compétences lui permettant d'accéder à une formation qualifiante.
- d'être en mesure de se présenter à l'examen du Certificat de Formation Générale (CFG).

CAP en EREA / Etablissement Régional d'Enseignement Adapté – LEA / Lycée d'Enseignement Adapté

L'EREA ou établissements régional d'enseignement adapté est un Etablissement Public Local d'Enseignement autonome. Lycée d'enseignement adapté, LEA, il dépend de l'Éducation Nationale et est financé par la Région Lorraine. L'EREA de Verny accueille des élèves **filles ou garçons de collège en SEGPA** de la 6^{ème} à la 3^{ème} et des élèves **filles ou garçons de lycée professionnel en CAP des métiers du bâtiment** en deux ans avec 1^{ère} et terminale et la possibilité d'un internat de semaine encadré par des professeurs.

L'admission en classes de CAP

Si les admissions en classes de S.E.G.P.A. à l'EREA-LEA de Verny sont soumises à l'avis de la **Commission Départementale d'Orientation** vers les **Enseignements Adaptés du Second Degré (CDOEASD)** installée à l'Inspection Académique de la Moselle à Metz, les orientations en CAP suivent la procédure commune aux élèves de collège en fin de 3^{ème} pour une entrée en lycée Professionnel. C'est l'Inspecteur d'Académie qui décide de l'affectation pour les CAP et sur avis de la CDOEASD pour les SEGPA.

Si les EREA-LEA peuvent accueillir, en fonction de leur spécificité, des élèves qui présentent selon les cas **des difficultés scolaires ou sociales, ou des handicaps auditifs, visuels, moteurs ou physiques**, l'EREA-LEA de Verny situé sur le département de la Moselle accueille exclusivement un public en **grande difficulté scolaire**. L'EREA-LEA n'est ni un centre, ni un foyer, ni un établissement spécialisé du médico-social. **L'EREA-LEA de Verny est un Etablissement Scolaire du Secondaire.**

Les objectifs pédagogiques des classes de CAP

Une formation aux 4 CAP du bâtiment (peintre, maçon, métallier, menuisier) est proposée en 2 ans avec un partage entre les périodes de formation en atelier, en enseignement général et en entreprise. L'objectif est de **permettre l'obtention du CAP**, diplôme professionnel de niveau 5 avec un **accompagnement à la poursuite de formation et à l'insertion dans la vie active.**

Les textes de référence

- **Circulaire 2009-060 du 24.04.2009 parue le 30.04.2009 au bulletin officiel n°18**
- Circulaire n° 2006-139 du 29 août 2006 relative aux enseignements adaptés
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi 2005-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005
- Décret n° 2005-1013 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège
- Arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
- Circulaire n° 98-129 du 19 juin 1998 relative aux orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré
- Note de service n° 98-128 du 19 juin 1998 relative à la mise en œuvre de la rénovation des enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré

Le devenir des élèves de S.E.G.P.A. après la Troisième

Académie :

- --% des élèves sortis vers un LP
- --% des élèves sortis vers les CFA
- --% pris en charge par la MGI
- --% autres solutions (établissements spécialisés, MFR...)
- --% situation inconnue

EREA-LEA de Verny :

- --% des élèves sortis vers un LP
- --% des élèves sortis vers les CFA
- --% pris en charge par la MGI
- --% autres solutions (établissements spécialisés, MFR...)
- --% situation inconnue

Le devenir des élèves de CAP après la Terminale

Académie :

- --% des élèves ont obtenu leur CAP
- --% poursuivent leurs études
- --% ont un emploi
- --% recherchent un emploi

EREA-LEA de Verny :

- --% des élèves ont obtenu leur CAP
- --% poursuivent leurs études
- --% ont un emploi
- --% recherchent un emploi

PETIT GLOSSAIRE :

S.E.G.P.A. : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

CDOEASD : Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

EPL : Etablissement Public Local d'Enseignement

CAPA-SH : Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

PLP : Professeur de Lycée Professionnel

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CFG : Certificat de Formation Générale

BEP : Brevet d'études professionnelles

DESCO : Direction de l'enseignement scolaire

MGI : Mission générale d'insertion

MFR : Maisons familiales rurales

CONTACT IA 57: Secrétariat CDOEASD : M. FORMERY : Tél : 03 87 38 64 63